

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 22 mai 2007 à 19 h 35 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Carole Boisclair	Madame Johanne Harvey
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Réal Julien
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Boutin	Madame Brunelle Lafrenière
Madame France Désaulniers	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Duchesne	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Denis Émond	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Nicole Thiffault-Marchand

Madame Sylvie Giroux et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Madame Patricia Magny	Directrice des Services des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée d'une vingtaine de parents de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ainsi que de deux citoyens soit messieurs Guy Dessureault et Gilles Martel.

Président(e)

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et de procès-verbaux de séances du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 266 0507 : Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0507-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants:

- 6.1 Délégation à la S.A.D.C. du Haut Saint-Maurice.
- 8.2 Entente avec Emploi-Québec.

Adopté unanimement

Adoption de
procès-verbaux

RÉSOLUTION 267 0507 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie de procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 24 avril 2007 et de la séance d'ajournement du 8 mai 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

QUE les procès-verbaux de ces séances, inscrits sur les documents 0507-04 et 0507-05, soient adoptés tels que rédigés.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, madame la présidente Danielle Bolduc invite le public à prendre la parole. Sur ce, madame Sandra Côté, présidente du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame à Notre-Dame-du-Mont-Carmel fait alors des représentations au nom de parents aux fins de s'opposer au transfert d'élèves domiciliés à Notre-Dame-du-Mont-Carmel vers des écoles du territoire de Shawinigan-Sud, et ce, dans le cadre de l'organisation scolaire 2007-2008. Madame Côté fait également lecture et dépose une résolution du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame. Plus particulièrement, il est demandé de reconnaître pour l'année scolaire 2007-2008, une organisation scolaire de 15 classes, comprenant 3 classes de maternelle et 2 classes de chaque niveau au primaire.

Au terme des représentations faites par madame Côté, madame la présidente Danielle Bolduc offre à madame Côté qu'une rencontre d'information ait lieu avec des représentants de la commission scolaire concernant ce dossier. Il est alors convenu que cette rencontre se tiendra le lundi 28 mai prochain à 19 h à l'école Notre-Dame.

À la fin de la période de questions, les parents quittent la séance.

Président(e)

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec madame Buisson.

Adopté unanimement

Consécutivement, et en référence aux sujets présentés par la présidence, il est procédé à l'abrogation d'une résolution.

Abrogation de la
résolution
252 0407

RÉSOLUTION 270 0507 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 252 0407, que la commission scolaire a appuyé une demande présentée au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport par la Commission scolaire Des Samarres relative à l'uniformisation du classement des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT, par suite de renseignements reçus, qu'il s'avère qu'une telle uniformisation ne serait pas favorable à la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la résolution 252 0407, adoptée le 24 avril 2007, soit abrogée.

Adopté unanimement

Des résolutions de félicitations sont après cela adoptées.

Félicitations

RÉSOLUTION 271 0507 : CONSIDÉRANT que lors du gala national de concours *Chapeau, les filles!* le gouvernement du Québec et ses partenaires ont récemment récompensé cinquante-huit femmes;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que ce concours est destiné à encourager les femmes à poursuivre des études en formation professionnelle et technique qui les mèneront à l'exercice d'une profession ou d'un métier traditionnellement masculin;

CONSIDÉRANT que madame Sylvie Régnier, étudiante en aménagement de la forêt à l'École forestière de La Tuque, est parmi les lauréates nationales dans le volet Ressources naturelles et Faune et qu'elle s'est méritée une bourse de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Sylvie Régnier, lauréate nationale du concours *Chapeau, les filles!*.

Adopté unanimement

Président(e)

RÉSOLUTION 272 0507 : CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole (CAB) de Grand-Mère a tenu une soirée Reconnaissance Jeunesse, et ce, dans le cadre de la *Semaine nationale de l'action bénévole*;

CONSIDÉRANT que des jeunes ont été honorés lors de cette soirée et que cinq (5) projets humanitaires, également mis en œuvre par les élèves nominés, ont été soulignés à savoir :

- ✓ École de Sainte-Flore : *La Serre*
- ✓ École institutionnelle Lac-à-la-Tortue : *Vente de sucre équitable*
- ✓ École institutionnelle Saint-Georges : *Marché aux puces pour le Noël des nôtres*
- ✓ École Laflèche : *Collecte de fonds pour Opération Enfant-Soleil*
- ✓ École Antoine-Hallé : *Mon c.v., mon école, mon emploi*

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Giroux PROPOSE que des félicitations soient adressées aux récipiendaires :

École Dominique-Savio

- ✓ Émilie Doucet
- ✓ Marie-Anne Labrie
- ✓ Mégane Lefebvre

École Laflèche

- ✓ Ariane Grondin
- ✓ Geneviève Marcouiller

École Antoine-Hallé

- ✓ Mario Bourassa
- ✓ Francis Gélinas
- ✓ Charles Quesnel

École Notre-Dame (Lac-à-la-Tortue)

- ✓ Michaël Dubé

École Jacques-Cartier

- ✓ Marie-Ève Isabelle

École de Sainte-Flore

- ✓ Anthony Bellemare
- ✓ Danaée Laframboise

Président(e)

Louvetaux

25^e Meute Myosotis Grand-Mère
Jos-Christophe Jeannin

CAB Grand-Mère

L'atelier des Farfadets
Marie-Chloé Michaud

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 273 0507 : CONSIDÉRANT que monsieur François Turcotte, enseignant à l'école Jacques-Cartier de Shawinigan, secteur Lac-à-la-Tortue, a été retenu comme Coup de cœur 2006-2007 parmi les 52 personnalités de l'année lors du *Gala Têtes d'affiches 2006-2007* organisé par Le Nouvelliste;

CONSIDÉRANT que cet hommage est décerné à la personne dont l'ampleur de l'implication dans le milieu est exceptionnelle;

CONSIDÉRANT que monsieur François Turcotte initie ses élèves au bénévolat et motive ces derniers à devenir de véritables bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur François Turcotte, récipiendaire du prix de la personnalité Coup de cœur du *Gala Têtes d'affiches 2006-2007*.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 274 0507 : CONSIDÉRANT que Secondaire en Spectacle est un organisme sans but lucratif voué à la promotion de l'expression artistique francophone par les arts de la scène auprès des jeunes des écoles secondaires du Québec;

CONSIDÉRANT que Secondaire en Spectacle a pour mission de promouvoir et de développer au Québec, un concept d'intervention visant l'épanouissement des jeunes du niveau secondaire général par l'organisation et la réalisation d'événements culturels et artistiques;

CONSIDÉRANT que le concept de Secondaire en Spectacle est développé à partir des objectifs suivants :

- ✓ promouvoir le développement d'activités culturelles et artistiques auprès des jeunes du secondaire;

Président(e)

- ✓ offrir la possibilité aux élèves du secondaire de vivre une expérience de scène exceptionnelle comme artistes, techniciens, animateurs ou organisateurs;
- ✓ favoriser la création et l'établissement de liens entre les jeunes et les écoles secondaires de différentes régions;
- ✓ valoriser l'utilisation de la langue française;

CONSIDÉRANT que la majorité des écoles de la commission scolaire sont membres de Secondaire en Spectacle;

CONSIDÉRANT que la finale régionale de Secondaire en Spectacle a récemment eu lieu;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées aux personnes lauréates de nos écoles lors de la finale régionale de Secondaire en spectacle, à savoir :

Danse et expression corporelle

1^{re} position : École secondaire Val-Mauricie

Erreur boréale

Karolann Arvisais	Franciska Houde
Maude Bourassa-Parent	Jolyane Lyonnais
Marie-Philipp Ducharme	Éliane Quessy
Virginie Hamelin-Allard	

2^e position : École secondaire des Chutes

Les Ipop

Marie-Josée Dupuis
Émilie Lampron

Interprétation

1^{re} position : École secondaire des Chutes

De la main gauche

Marie-Soleil Courchesne	Cindy Fortin-Gendron
Stacy Gélinas	Sabrina Lacerte

2^e position : École secondaire Paul-Le Jeune

Toutes les mamas

Joanie Goyette

Président(e)

QUE des félicitations soient également adressées aux autres participants de la finale régionale ainsi que des félicitations et remerciements aux organisateurs et intervenants ayant contribué à la réalisation de cet événement.

Adopté unanimement

Félicitations

RÉSOLUTION 275 0507 : CONSIDÉRANT que Vanessa Vallières, élève de 5^e secondaire au programme d'éducation internationale de l'école secondaire des Chutes et Marie-Chantal Genest, élève de 5^e secondaire à l'école secondaire Paul-Le Jeune, ont reçu des bourses d'études de 1 000 \$ de l'Association des directrices générales et des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec (ADIGECS) lors de la soirée de gala de leur Congrès annuel tenu le 18 mai dernier à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que ces bourses sont offertes à des élèves finissants des écoles secondaires ou des centres afin de reconnaître leur excellence scolaire et souligner leur apport à leur école et à leur milieu tout en les incitant à poursuivre leurs études dans le secteur de leur choix;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées à Vanessa Vallières et à Marie-Chantal Genest pour l'obtention de la bourse d'études de l'ADIGECS.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires procèdent à la désignation d'un représentant à la SADC du Haut Saint-Maurice.

Claude Boutin
représentant au
sein de la SADC
du Haut Saint-
Maurice

RÉSOLUTION 276 0507 : CONSIDÉRANT que la Société d'Aide au Développement des Collectivités (SADC) du Haut Saint-Maurice inc. sollicite la commission scolaire pour le renouvellement du mandat de son représentant au sein du conseil d'administration de son organisme;

Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que monsieur le commissaire Claude Boutin soit mandaté pour représenter la Commission scolaire de l'Énergie au sein du conseil d'administration de la SADC du Haut Saint-Maurice au siège attribué au secteur « Éducation ».

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Denis Lampron, des résolutions pour autoriser la conclusion d'ententes sont adoptées.

Président(e)

Entente avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets – Programmes « Sciage » et « Classement des bois débités »

RÉSOLUTION 277 0507 :

CONSIDÉRANT des besoins de formation en sciage et classement des bois débités pour le secteur de La Tuque;

CONSIDÉRANT les liens de partenariat à établir entre la Commission scolaire de l'Énergie et la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets dans le cadre des programmes « *Sciage DEP-5088* » et « *Classement des bois débités DEP-5208* », qui seront offerts à temps plein entre le 5 mars 2007 et le 1^{er} février 2008;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte l'entente à intervenir avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets, dans le cadre des programmes ci-haut mentionnés, et ce, tel que stipulé dans la convention préparée à cet effet;

QUE le directeur général et la présidente de la commission scolaire soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente avec Emploi-Québec – Programmes « Sciage » et « Classement des bois débités »

RÉSOLUTION 278 0507 :

CONSIDÉRANT des besoins de formation en sciage et classement des bois débités pour le secteur de La Tuque;

CONSIDÉRANT les liens de partenariat entre Emploi-Québec et la C.S. de l'Énergie dans le cadre des programmes « *Sciage DEP-5088* » et « *Classement des bois débités DEP-5208* », qui seront offerts à temps plein entre le 5 mars 2007 et le 1^{er} février 2008;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte l'entente à intervenir avec Emploi-Québec, dans le cadre des programmes ci-haut mentionnés, et ce, tel que stipulé dans la convention préparée à cet effet;

QUE le directeur général et la présidente de la commission scolaire soient autorisés à signer ladite convention pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets présentés par le Secrétariat général et Communications et adoptent les résolutions ci-après décrites.

Calendrier des séances du conseil des commissaires 2007-2008

RÉSOLUTION 279 0507 :

CONSIDÉRANT, en référence au Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, que les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent à 19 h 30, au siège social de la commission scolaire, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil des commissaires;

Président(e)

Secrétaire

Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2007-2008, décrit au document 0507-05.

Adopté unanimement

Calendrier des comités de travail du conseil des commissaires 2007-2008

RÉSOLUTION 280 0507 : Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit adopté le calendrier des comités de travail du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2007-2008, décrit au document 0507-06.

Adopté unanimement

Projet de règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie* afférent aux commissaires

RÉSOLUTION 281 0507 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le conseil des commissaires doit, par règlement, adopter un *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires*;

CONSIDÉRANT, à la suite de la sanction le 14 décembre 2006 de la Loi modifiant la *Loi sur les élections scolaires* et la *Loi sur l'instruction publique* (Projet de loi no 32), que des dispositions relatives au *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires* ont été modifiées;

CONSIDÉRANT, par suite, que le conseil des commissaires a formé un comité de travail aux fins de procéder à la révision du règlement actuel portant sur ce sujet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail relatif à la révision du code d'éthique et de déontologie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déposé, pour fins de consultation, le projet de règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires* décrit au document 0507-07;

QUE, par suite, soit appliquée la procédure de consultation requise préalablement à l'adoption de ce règlement.

Adopté unanimement

En référence aux sujets présentés par les Services des ressources financières, les commissaires adoptent une résolution d'emprunt à long terme et à une modification de la résolution 99 1006.

Président(e)

RÉSOLUTION 282 0507 :

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution numéro 99 1006 adoptée le 17 octobre 2006, le Conseil des commissaires de la COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE (la « *commission scolaire* ») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 6 617 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la « *Société* »);

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a autorisé le 20 février 2007 un premier emprunt au montant de 4 823 000 \$ auprès de la Société;

ATTENDU QUE la commission scolaire désire contracter un deuxième emprunt au montant de 1 737 000 \$ auprès de la Société;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires doit également modifier la résolution 99 1006 adoptée en date du 17 octobre 2006 à la suite d'une erreur, par inadvertance, quant à une date inscrite à cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE :

1. QUE la commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 1 737 000 \$ (l'« *emprunt* ») auprès de la Société et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
2. QUE la commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
3. QU'aux fins de constater l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 1 737 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
4. QU'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
5. QUE les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel de la présidente, du directeur général, du secrétaire général ou du directeur des services des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à

Président(e)

Secrétaire

toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

6. QUE la résolution 99 1006 soit modifiée afin qu'au paragraphe 2. b), la date du 15 octobre 2006 soit remplacée par la date du 15 septembre 2006.

Adopté unanimement

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. À la suite des informations fournies par madame Patricia Magny, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptée.

Engagement

RÉSOLUTION 283 0507 : CONSIDÉRANT, suite à l'affichage de poste en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit affectée comme suit la personne ci-après décrite, le tout étant conditionnel au présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Sylvie Boudreault-Déry, secrétaire d'école ou de centre, poste régulier à temps plein à 35 heures/semaine au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2007;

QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

RÉSOLUTION 284 0507 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite ;

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Denise Vincent, agente de bureau classe principale, au Centre administratif à Shawinigan, laquelle est effective au 29 juin 2007;
- ✓ Estelle Bédard-Magnan, enseignante au primaire, à l'école Masson à Sainte-Thècle, laquelle est effective au 28 juin 2007;
- ✓ Michèle Bélanger, enseignante au préscolaire, à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2007;
- ✓ Claude Blais, enseignant au secondaire, à l'école secondaire du Rocher à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2007;
- ✓ Georgette Bournival-Villemure, enseignante au primaire, à l'école Notre-Dame-des-Neiges à Charette, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2007.

Adopté unanimement

Mises en
disponibilité

RÉSOLUTION 285 0507 :

CONSIDÉRANT que la prévision des effectifs du personnel enseignant pour la prochaine année scolaire génère des surplus;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE de mettre en disponibilité, à compter du 1^{er} juillet 2007, les enseignants dont les noms suivent :

- ✓ Raymond Goulet, enseignant en formation professionnelle (foresterie) à l'École forestière de La Tuque;
- ✓ Yvon Marchand, enseignant en formation professionnelle (foresterie) à l'École forestière de La Tuque;
- ✓ Mario Genois, enseignant en formation professionnelle (technique d'usinage) au Carrefour formation Mauricie à Shawinigan;
- ✓ Luc Tousignant, enseignant en formation professionnelle (mécanique industrielle) au Carrefour formation Mauricie à Shawinigan;
- ✓ Pierre Régis, enseignant en formation professionnelle (mécanique industrielle) au Carrefour formation Mauricie à Shawinigan.

Adopté unanimement

Président(e)

Non-renforcements

RÉSOLUTION 286 0507 :

génère des surplus;

CONSIDÉRANT que la prévision des effectifs du personnel enseignant pour la prochaine année scolaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE le non-réengagement des enseignants dont les noms suivent, à compter du 1^{er} juillet 2007 en conformité avec la convention collective en vigueur;

- ✓ Gilles Guillemette, enseignant à la Maison familiale rurale (MFR) à Saint-Alexis-des-Monts;
- ✓ Jacques Bellerive, enseignant en anglais à l'école secondaire Champagnat à La Tuque;
- ✓ Nancy Lemieux, enseignante en mathématiques et sciences à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite;
- ✓ Dominique Bareil, enseignant en éducation physique à l'école Le Sablon d'Or à Lac-aux-Sables;
- ✓ Alain Trudel, enseignant en mathématiques et sciences à l'école secondaire Champagnat à La Tuque;
- ✓ Martin Veillette, enseignant en éducation physique à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan.

Adopté unanimement

Plan d'effectif du personnel professionnel

RÉSOLUTION 287 0507 :

professionnel, que la commission scolaire doit planifier ses effectifs pour l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDÉRANT, en référence aux dispositions de la convention collective applicable au personnel

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que soit adopté le plan d'effectif du personnel professionnel pour l'année scolaire 2007-2008, décrit au document 0507-08.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires reçoivent les recommandations du directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Jean-Guy Trépanier. Il est donné suite à ces recommandations et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Président(e)

RÉSOLUTION 288 0507 : CONSIDÉRANT que l'entreprise Les cuisines GD & Fils Inc. détient le contrat de cafétéria à l'école secondaire Paul-Le Jeune dont l'échéance est fixée au 30 juin 2009;

CONSIDÉRANT que monsieur Guy Dessureault a avisé la commission scolaire de son intention de prendre sa retraite et souhaite transférer son contrat à l'entreprise Les Services Alimentaires Buffet Nico Inc.;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise à la direction de l'école et au conseil d'établissement de l'école secondaire Paul-Le Jeune;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le contrat stipule que l'entrepreneur ne peut céder ou transférer son contrat sans l'approbation de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le contrat de service de cafétéria de l'école secondaire Paul-Le Jeune, actuellement détenu par l'entreprise Les cuisines GD & Fils Inc. soit transféré à l'entreprise Les Services Alimentaires Buffet Nico Inc. de Trois-Rivières.

Adopté unanimement

RÉSOLUTION 289 0507 : CONSIDÉRANT que l'entreprise Les cuisines GD & Fils Inc. détient le contrat de cafétéria de l'école secondaire Champagnat dont l'échéance est fixée au 30 juin 2007 avec possibilité de reconduction de 2 années additionnelles;

CONSIDÉRANT que monsieur Guy Dessureault a avisé la commission scolaire de son intention de prendre sa retraite et souhaite transférer son contrat à madame Élisabeth Collins, actuellement employée à la cafétéria de l'école secondaire Champagnat;

CONSIDÉRANT que cette demande a été soumise à la direction de l'école secondaire Champagnat;

CONSIDÉRANT l'approbation de cette transaction par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT que le contrat stipule que l'entrepreneur ne peut céder ou transférer son contrat sans l'approbation de la commission scolaire;

Président(e)

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que le contrat de service de cafétéria de l'école secondaire Champagnat, actuellement détenu par l'entreprise Les cuisines GD & Fils Inc. soit transféré à madame Élisabeth Collins de La Tuque, et ce, conditionnellement à la consultation du conseil d'établissement de cette école.

Adopté unanimement

Achats pour la
salle de
conditionnement
physique à l'école
secondaire des
Chutes

RÉSOLUTION 290 0507 : CONSIDÉRANT le projet de l'école secondaire des Chutes dans le cadre du programme « Agir autrement », d'aménager un local de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT que les responsables de l'école recommandent des équipements de marque ATLANTIS (fabriquant et distributeur);

CONSIDÉRANT que la compagnie ATLANTIS est le seul distributeur au Québec des appareils cardio-vasculaires « Star-Trac » et « Cateye »;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat d'appareils de conditionnement physique auprès de la compagnie Atlantis au montant total de 90 000 \$ taxes, transport et installation inclus, conformément à la soumission datée du 7 mai 2007.

Adopté unanimement

Entente de
partenariat et
contrat de services
avec le R.I.S.Q.

RÉSOLUTION 291 0507 : CONSIDÉRANT que les cinq commissions scolaires de la région 04-17 ont convenu de relier leur réseau de fibres optiques respectif afin de créer une importante structure de communication qui favorisera les échanges d'information;

CONSIDÉRANT que les mêmes commissions scolaires souhaitent conclure une entente de partenariat avec le Réseau d'Informations Scientifiques du Québec (RISQ), visant la cession d'un droit d'utilisation sur vingt ans, d'une paire de fibres optiques permettant de relier entre eux les centres administratifs des commissions scolaires ainsi que les points d'accès au réseau du RISQ;

CONSIDÉRANT qu'un tel réseau permettrait, d'une part l'échange et le partage de services de communications entre les commissions scolaires, et, d'autre part, d'assurer une redondance entre les réseaux du RISQ et des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que dans son projet de déploiement du réseau de fibres optiques, la Commission scolaire de l'Énergie a prévu le raccordement au RISQ (via le Collège Shawinigan), et que cette dépense est admissible au financement du programme « *Villages branchés du Québec* »;

Président(e)

CONSIDÉRANT les tarifs avantageux déposés par le RISQ pour la fourniture de services Internet à l'ensemble des commissions scolaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE que soit conclue une entente de partenariat avec le RISQ pour la cession d'un droit d'utilisation sur vingt ans d'une paire de fibres optiques, et que soit conclu un contrat de service d'une durée de trois ans pour la fourniture d'un accès Internet;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Claude Leclerc, directeur général soient autorisés à signer ces ententes pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 22 mai 2007.

À ce moment-ci, soit à 20 h 35, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 292 0507 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 20 h 55, il est successivement procédé à la réouverture au public de la séance et la clôture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 293 0507 : Monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la séance

RÉSOLUTION 294 0507 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président(e)

PRÉSIDENT(E)

SECRÉTAIRE

Président(e)

Secrétaire